

AGECVM : Cotisation de l'AGECVM

AVIS DE MOTION

- ✓ ATTENDU QUE, dû à l'inflation, il faudrait payer aujourd'hui 30,74 \$ (trente dollars et 74 cents) pour égaler la valeur de nos cotisations en 1996;
- ✓ ATTENDU QUE la cotisation a été augmentée à 25,00 (vingt-cinq) \$ pour la session automne 2020, encore loin du niveau précédent;
- ✓ ATTENDU que les activités des comités et de l'Association ne font qu'augmenter en nombre et coût, session après session;
- ✓ ATTENDU que l'AGECVM a eu dans le passé de multiples problèmes financiers majeurs dont elle vient seulement de s'en sortir;
- ✓ ATTENDU que le taux d'inflation est la raison du pourquoi la cotisation perd fortement de sa valeur, qui touche de manière importante les capacités financières de l'Association;
- ❖ **Que la cotisation soit augmentée à 34,00 (trente-quatre) \$ pour la session hiver 2023, permettant de rattraper enfin le taux d'inflation depuis 1996 et de donner une petite marge de manœuvre à l'Association;**
- ❖ **Que, pour le futur, un avis de motion relatif à la modification de la cotisation à l'AGECVM soit déposé à la Table de concertation par le Bureau exécutif;**
- ❖ **Que, à la suite de l'adoption de cet avis de motion par une instance (Table de concertation et/ou Bureau exécutif ???), l'Assemblée générale se prononce sur cet avis de motion.**

**Extrait du procès-verbal de l'AG A22-01 tel que reçu au Secrétariat de
l'AGECVM**

2.4 Avis de motion déposé et adopté à la T.C. A21-02, 29
septembre

Pascale Propose l'adoption tel que proposer avec
l'amendement d'une cotisation de 35 \$

f-a appuie

AU